

**Fédération
des professionnelles**
fpcsn.qc.ca

Recherche :
Lucie Dufour
et Roger Deslauriers

Rédaction:
Roger Deslauriers

Production :
Service
des communications
de la CSN

Graphisme :
Frédéric Gayer

Novembre 2014



FRAGMENTS D'HISTOIRE ÊTRE FP, C'EST S'APPARTENIR DEPUIS 50 ANS.

FRAGMENTS D'HISTOIRE

ÊTRE FP

C'EST

S'APPARTENIR

DEPUIS 50 ANS



FRAGMENTS D'HISTOIRE

ÊTRE FP

C'EST

S'APPARTENIR

DEPUIS 50 ANS

HOMMAGE

La FP-CSN a traversé plusieurs tempêtes au cours des cinquante dernières années. À la fin des années 80, la tempête était forte au point que nous avons perdu la boussole. **Jacques Guénette** s'est levé pour pointer la direction à suivre et prendre le gouvernail. La tempête s'est calmée, mais elle revient régulièrement. Nous suivons encore la direction qu'il nous a indiquée. Ce document lui est dédié.

**MICHEL TREMBLAY,
PRÉSIDENT DE LA FP-CSN**

Ce document n'a certainement pas la prétention de constituer une histoire complète de la FP. Les sources, soit les publications de la fédération, le souvenir de quelques individus et d'autres productions de la CSN sont trop limitées pour prétendre à l'objectivité historique. Cependant, peut-être répondra-t-il à un certain désir de mémoire.

Table des matières

1 Hommage p. 2

2 Texte liminaire tiré

de **Perspectives CSN, octobre 2014.**

Il y a 50 ans, la naissance houleuse
d'une fédération atypique **p. 4 - 7**

3 Le fil du temps

Morceaux choisis de l'histoire
de notre fédération **p. 8 - 27**

3.1 Évolution des effectifs **p.26**

4 L'engagement sociétal de la fédération

et le deuxième front de la CSN **p. 28 - 35**

4.1 Droits et libertés **p. 30 - 32**

4.2 Au sujet

de la question nationale **p. 32 - 33**

4.3 ... et de la solidarité
internationale **p. 33 - 34**

5 Des enjeux fondamentaux p. 36 - 45

5.1 La lutte pour la reconnaissance
des premiers syndicats **p. 36 - 37**

5.2 Reconnaissance et autonomie
professionnelle **p. 37- 38**

5.3 Équité salariale : hommage
à la ténacité des militantes
de la FP **p. 38 - 41**

5.3.1 L'équité salariale : une lutte
qui n'a de cesse **p. 38 - 41**

5.3.2 Un pas à la fois
et tant qu'il en faudra **p. 41 - 45**

6 Ce qu'ils ont dit de la fédération et de la CSN **p. 46 - 50**



Texte liminaire tiré de Perspectives CSN,
octobre 2014.

IL Y A 50 ANS

LA NAISSANCE

HOULEUSE

D'UNE FÉDÉRATION

ATYPIQUE

**La Fédération
des professionnelles (FP)
est loin d'être en marge
de l'histoire de la CSN,
où certains tenants du seul
syndicalisme industriel
voudraient l'y placer.
Elle représente, depuis
sa naissance, un des
caractères distinctifs
de la confédération.**



Alors que la syndicalisation des employé-es de l'État québécois était au cœur des enjeux du début des années 1960,

la CSN était le pôle d'attraction qui stimulait les envies d'émancipation. C'était le cas pour les aspirations des plus mal traités, des gens sous-payés, de ceux soumis à la volonté d'institutions religieuses peu enclines à céder leur pouvoir. Cet état d'esprit rejoignait aussi les professionnel-les, les ingénieur-es et les cadres qui voulaient rompre avec le corporatisme qui les régissait et qui étouffait leur autonomie et leur souci d'assumer leurs responsabilités au profit de la société. Ils voulaient être de ce vaste mouvement qui n'allait pas s'avérer si tranquille, mais devenir presque révolutionnaire pour ce Québec si longtemps sclérosé sous un duplessisme de noirceur qui avait entravé les libertés. Ils voulaient s'engager dans ce mouvement d'émancipation, miser sur le syndicalisme plutôt que sur le repliement, mais la CSN voudrait-elle d'eux ?

Jean Marchand, Marcel Pepin. Début des années 1960, l'un président, l'autre secrétaire général de la CSN. Débat au comité exécutif. Doit-on syndiquer les professionnels de l'État du Québec, les cadres et les ingénieurs d'Hydro-Québec et ceux de villes comme Montréal ? Jean Marchand dit : On va investir des sommes énormes pour les syndiquer et



pour améliorer leur sort, après, ils vont plier bagage sans même avoir pris le temps de rembourser les travailleurs et leur organisation. Marcel Pepin, répond : On va investir des sommes énormes pour les syndiquer et pour améliorer leur sort, après, peut-être, ils vont plier bagage sans même avoir pris le temps de rembourser les travailleurs et leur organisation. Mais, entretemps, ils auront contribué, à leur manière, à l'élan de liberté que vit le Québec, et nous... on aura fait notre job.

En 1964, la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec est créée. Devant leur congrès, le secrétaire général de la CSN dit : « Vos syndicats constituent le point de départ d'une expansion du syndicalisme dans un secteur nouveau et donnent une impulsion nouvelle au syndicalisme... » Première et longtemps seule centrale nord-américaine à sortir des sentiers battus en matière de syndicalisation, la CSN comptait désormais sur une fédération qui allait tout au long de son histoire, plus que toute autre organisation, ouvrir ses portes à des inattendus du syndicalisme, à de légitimes recherches de justice qui ne promettaient pourtant pas de débouchés dans de rentables secteurs de syndicalisation. Petite en nombre la FP, certes. Mais grande, très grande !



APRÈS 18 ANS À LA TÊTE DE LA FP, MICHEL TREMBLAY CÉDERA LES RÊNES DE LA FÉDÉRATION À L'AUTOMNE 2015. AYANT PARFAITEMENT ASSUMÉ L'HÉRITAGE DE SES PRÉDÉCESSEURS, LE PRÉSIDENT SORTANT LAISSERA RENFORCÉE L'ASSISE D'UNE FÉDÉRATION GÉNÉREUSE. SOUS SA PRÉSIDENCE, SAGES-FEMMES, HOMÉOPATHES, OSTÉOPATHES, ACUPUNCTEURS ET DE NOMBREUX AUTRES PROFESSIONNEL-LES, TECHNICIENNES ET TECHNICIENS ONT PU SE BATTRE POUR LEUR RECONNAISSANCE.

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 7



LE FIL DU TEMPS

MORCEAUX

CHOISIS

DE L'HISTOIRE

DE NOTRE

FÉDÉRATION

Autonomie et solidarité.

C'est sur ces deux valeurs qu'est fondé le syndicalisme tel que pratiqué à la CSN. Elles ont influencé la composition de notre fédération tout au cours de son histoire. Entre croissance et décroissance, naissance et moments crépusculaires, engagement et repliement, la prédominance de l'une ou l'autre de ces valeurs a ciselé les pourtours de notre fédération et de ses syndicats.



Photo : Archives de la CSN

1964 : Des **modifications** sont apportées au **Code du travail du Québec**. Elles vont permettre la syndicalisation des professionnels en groupes distincts selon leur profession, mais tout ne se déroulera pas dans un jardin de roses.

1964 : La Corporation des ingénieurs du Québec avait pris tous les moyens à sa disposition pour empêcher que les projets de syndicalisation de ses membres n'aboutissent. Pétitions, lettres à ses membres, elle ira jusqu'à lancer une opération en faveur d'une autre organisation. **La Fédération des ingénieurs du Québec (FIQ) sera pourtant créée le 14 novembre 1964 comptant 3 syndicats (ingénieurs de la cité de Montréal, ingénieurs du gouvernement du Québec et ingénieurs de l'Hydro-Québec) affiliée à la CSN et regroupant 680 membres.** Les ingénieurs ont alors le sentiment d'être un groupe mal considéré par leur employeur, leurs luttes seront d'abord économiques, mais ils ne s'empêcheront pas de dénoncer les pratiques douteuses de certaines firmes et la complicité de certaines officines gouvernementales dont les contribuables font les frais.

1965 : La FIQ dénonce l'organisation du travail à la **Ville de Laval** qui tient à sous-traiter les travaux d'ingénierie à des firmes extérieures. Comme quoi l'histoire fait parfois des ronds dans l'eau.



1966 : Le Syndicat interprofessionnel de la fonction publique veut **regrouper les professionnels détenteurs d'un diplôme universitaire** tels les biologistes, géographes, économistes, chimistes, géologues, physiciens, mathématiciens, sociologues, maîtres ès comptables, etc. Jusque-là, seuls les ingénieurs du gouvernement s'étaient regroupés. Par ailleurs, la FIQ modifie son nom et devient la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec (FICQ).

1967 : La FICQ compte **2 500 membres dont 2 100 ont fait grève au cours des douze derniers mois**. Six syndicats (incluant le Syndicat interprofessionnel du gouvernement du Québec qui deviendra le SPGQ) ont signé des conventions collectives et ont obtenu des **majorations moyennes de 30 %** et un plan de carrière qui n'a son égal dans aucune autre administration publique en Amérique du Nord.

1967 : Le 16 septembre 1967, un groupe de travailleurs sociaux de l'Hôpital Sainte-Justine s'affilie à la FICQ et forme le **Syndicat des travailleurs sociaux** de la province de Québec avec l'ambition ouverte de favoriser la syndicalisation de plusieurs autres groupes à travers le Québec. Ce groupe était auparavant affilié à la CSN au sein de la Fédération des services qui réunissait les employés d'hôpitaux.

1970 : La FICQ déploie d'importants efforts pour syndiquer les travailleurs sociaux du Québec.

1970 : L'association des **professeurs de l'Université du Québec** est remplacée par le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec qui s'affilie à la CSN.

1971 : La FNS (ancien nom de la Fédération de la santé et des services sociaux) conteste notre juridiction sur les professionnel-le-s du secteur des affaires sociales.

Formation d'un comité dirigé par Gérard Picard, ancien président de la CSN, qui recommandera d'exclure les **salarié-e-s** de la FICQ.

1972 : On estime le nombre de cadres au Québec à 10 000; 5 000 sont membres de syndicats de la FICQ.

1973 : La fédération rédige sa déclaration de principes. Extraits : « **Les travailleurs de la FICQ sont des employés au service de la société** plutôt que des représentants du pouvoir et de la classe dominante. » La FICQ « revendique pour ses salariés des conditions générales de travail qui leur garantissent des fonctions compatibles avec leur formation et un renouvellement intellectuel et technique essentiel à l'exercice de leurs fonctions ».

1974 : Dans la foulée de la création de la Commission des services juridiques et de ses centres régionaux, arrivent les premiers syndicats d'avocats de l'aide juridique. D'abord, celui de Laurentides-Lanaudière, puis Montréal, Québec et Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie. Suivront peu après la Rive-Sud et la Côte-Nord.



**MANIFESTATION DU SYNDICAT DES
AVOCATS DE L'AIDE JURIDIQUE
DE MONTRÉAL LE 1^{ER} SEPTEMBRE
1987.**

1975 : À la suite de leur refus de payer l'augmentation de la cotisation au Fonds de défense professionnelle (FDP), **23 syndicats** de la fédération comptant 5 726 membres sont **suspendus** par la CSN.

1976 : La fédération devenue Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec (FPSCQ) fait face au problème de la réintégration ou non du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et des autres syndicats suspendus par la CSN pour leur refus d'augmenter leur cotisation au Fonds de défense professionnelle de la centrale. **Dans plusieurs cas cette augmentation signifiait une hausse de 250 % ou plus de la cotisation syndicale.** À ce moment, le maintien au sein de la fédération des syndicats d'origine (ingénieurs de la Ville de Montréal, ingénieurs de l'Hydro-Québec) semble aussi incertain.

Dans les faits, passant de 8 733 membres en février à 2 464 en septembre, **la FPSCQ atteindra un creux historique** de ses effectifs.

1977 : À la suite du départ du SPGQ qui comptait pour les deux tiers de l'effectif de la fédération, le congrès est appelé à débattre de l'affiliation à la CSN ou de la création d'une fédération indépendante. **L'affiliation est maintenue.** Les délégués du secteur des services sociaux insistent pour que la fédération se fasse dorénavant plus présente tant à l'interne qu'à l'extérieur de la CSN.



Photo : Archives de la CSN

LE 24^E CONGRÈS DE LA FPPSCQ EN NOVEMBRE 1988. DE GAUCHE À DROITE, LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION :

MICHEL TREMBLAY DU SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DES AFFAIRES SOCIALES DU QUÉBEC (SPPASQ), QUI ÉTAIT TRÉSORIER, GHISLAINE PATRY-BUISSON DU SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE (SECDP), QUI ÉTAIT 2^E VICE-PRÉSIDENTE, FRANCINE GIROUX DU SYNDICAT DE L'AIDE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT, QUI ÉTAIT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, JACQUES GUÉNETTE DU SPPASQ, QUI ÉTAIT PRÉSIDENT, ET LOUISE TROALEN DU SPPASQ, QUI ÉTAIT 1^{RE} VICE-PRÉSIDENTE.

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 15

1977 : La FPSCQ ouvre ce qu'elle appellera **un 3^e front, celui de la vie professionnelle**. Il devra se traduire par l'affirmation de la présence professionnelle, la connaissance portée au public de l'aspect syndical des questions professionnelles et l'acheminement des questions professionnelles auprès du gouvernement.

1977 : Le syndicat des employés de la **Commission des droits de la personne** joint la CSN

1979 : La FPSCQ se définit comme étant la fédération qui regroupe des syndicats de travailleurs professionnels organisés sur la base des fonctions qu'ils occupent ou semi-professionnelle, en ce sens que l'accréditation couvre parfois tous les professionnels d'un établissement.

1987 : Estimant la CSN trop timide quant à sa volonté de maintenir la représentation professionnelle au sein de la centrale, la direction de la fédération dépose **un avis de motion de sa désaffiliation de la CSN**. Résultat du débat : la fédération reporte d'un an la décision et maintient son affiliation. La CSN mandate Jacques Desmarais, professeur au département des sciences juridiques de l'UQAM, d'étudier et de faire des recommandations concernant le syndicalisme chez les professionnel-le-s salarié-e-s et cadres.

1987 : Création du Syndicat professionnel des **acupuncteurs et des acupunctrices** du Québec-CSN (SPAAQ), premier syndicat de professionnels autonomes des médecines alternatives de la fédération.



- 1988 :** Jacques Desmarais remet son étude : « Les salarié-e-s professionnel-le-s et le syndicalisme ». On y retrouve une quinzaine de propositions à la CSN. Ce rapport devait constituer l'épine dorsale pour renouveler le syndicalisme de professionnels à l'intérieur de la CSN.
- 1988 :** Le 24^e Congrès de la fédération priorise de grossir ses rangs et d'amplifier son caractère multisectoriel par le biais de **l'organisation de nouveaux syndicats** dans des secteurs d'activité économique où elle est peu ou pas présente. Le congrès réitère son affiliation à la CSN.
- 1989 :** Création du Syndicat professionnel des **homéopathes** du Québec (SPHQ) affilié à la FPPSCQ.
- 1992 :** Le SPHQ, qui compte 200 membres, adopte un code de déontologie et poursuit sa bataille pour la reconnaissance professionnelle.
- 1992 :** Affiliation à la fédération de syndicats de nouveaux secteurs, soit le municipal et le communautaire et les professionnels de la Ville de Mont-Laurier. Le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ) est affilié à la FPPSCQ.
- 1992 :** Le Syndicat professionnel des acupuncteurs et acupuntrices du Québec – CSN (SPAAQ), qui vient de signer un protocole d'entente avec la Corporation des médecins, organise un colloque qui réunit une grande partie des acupuncteurs du Québec.

1993 : Après avoir mené un **débat sur la pertinence de son affiliation**, le Syndicat des professionnelles et professionnels des affaires sociales du Québec (SPPASQ-CSN) décide de maintenir ses liens organiques avec la fédération et la centrale. Au cœur des arguments des tenants du maintien de l'affiliation : le type de syndicalisme pratiqué à la CSN.

1994 : Afin de réduire le nombre de fédérations qui la compose et de répartir plus équitablement le nombre de membres par fédération, la CSN consulte sur la base d'un croquis de réorganisation du Mouvement CSN. Ce croquis propose des modifications majeures du nombre de conseils centraux, et du nombre et de la composition des fédérations. Pour nos membres, ce croquis signifie la création d'une ***fédération interprofessionnelle*** qui regrouperait les professionnel-le-s de la santé, de l'enseignement (enseignantes et enseignants), la quasi-totalité des syndicats affiliés à la Fédération nationale des communications, les avocates et avocats de l'aide juridique, les infirmières et infirmiers, les techniciennes et techniciens médicaux, les acupunctrices et acupuncteurs et autres syndicats de secteurs assimilables. Cette nouvelle fédération aurait environ 27 000 membres.

Décembre : Le bureau fédéral spécial de la FPPSCQ accepte le croquis proposé. **La FPPSCQ sera la seule fédération à le faire.**



**CLAUDINE LAROCQUE,
HOMÉOPATHE ET MEMBRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FP,
PRONONCE UNE ALLOCATION
LORS D'UNE MANIFESTATION
DU SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES HOMÉOPATHES DU QUÉBEC
POUR LA RECONNAISSANCE
DE LA PROFESSION DANS LES
ANNÉES 1990.**

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 19

Le Congrès de la Fédération nationale des communications (FNC) s'y oppose farouchement, les autres fédérations n'auront pas le temps d'en débattre officiellement avant que le croquis ne soit retiré.

- 1994 :** Affiliation du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CDEC Centre-Sud/ Plateau-Mont-Royal, qui ouvre la voie à la syndicalisation des corporations de développement économique communautaire. Le Syndicat des employé-e-s professionnel-le-s de l'Université Concordia (FP-CSN) obtient enfin son accréditation après de nombreuses procédures patronales pour l'empêcher de voir le jour.
- 1995 :** Aboutissement d'une longue démarche amorcée en 1988, le Syndicat des acupuncteurs et des acupuntrices du Québec obtient l'**adoption de la loi 34** qui crée, le 1^{er} juillet 1995, l'Ordre des acupuncteurs du Québec.
- 1995 :** Un congrès spécial de la CSN sur les structures tranche que les syndicats professionnels ont leur place à la CSN et réaffirme le maintien d'un lieu spécifique de regroupement.
- 1996 :** La fédération intensifie son action en direction des professionnels autonomes.
- 1997 :** Après de longs et parfois difficiles débats, le bureau confédéral de la CSN adopte une résolution qui, selon la direction de la FPPSCQ, permettra à la Fédération de



**LE SYNDICAT DES
PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS DES AFFAIRES
SOCIALES DU QUÉBEC (SPPASQ),
AUJOURD'HUI LE SYNDICAT
DES TECHNICIENS-NES ET
PROFESSIONNELS-LES DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC (STEPSQ),
PARTICIPAIT AVEC D'AUTRES
SYNDICATS AFFILIÉS À LA FP À LA
GRANDE MANIFESTATION DU 29
NOVEMBRE 2003 DANS LE CADRE
DE LA CAMPAGNE DE LA CSN
STOPPONS LA DÉMOLITION.**

la santé et des services sociaux de rester forte et à la FPPSCQ de se développer.
Désormais, seuls les professionnels affiliés à la FSSS resteront membres de cette dernière, les autres seront affiliés à la FPPSCQ.

- 1997 :** Le Syndicat des producteurs autonomes de la télévision ethnique du Québec (SPATEQ) s'affilie à la FPPSCQ et à la CSN.
- 1999 :** Suivant la recommandation de la linguiste Céline Labrosse, la FPPSCQ devient la Fédération des **professionnelles**, un audacieux accent grave qui fera jaser.
- 2000 :** La FP se fixe pour objectif de favoriser la croissance de la syndicalisation des professionnels du **secteur communautaire**.
- 2003 :** Dès les années 1990, la fédération a mis de l'avant la nécessité d'agir sur les **problèmes de santé psychologique et de violence organisationnelle** et commande une recherche à Chantal Aurousseau sur le sujet. En 2003, une nouvelle recherche commandée par la FP à un spécialiste de l'UQAM confirme l'ampleur du problème et l'urgence d'agir.
- 2003 :** Les lois 25 et 30 forcent une recomposition majeure des établissements et des syndicats du secteur de la santé et des services sociaux forçant la fusion de tous les professionnels et techniciens dans une seule unité d'accréditation.



2004 : La FP offre une nouvelle structure d'accueil aux **techniciens et technologistes** du secteur de la santé.

2004 : Devant les attaques du gouvernement Charest qui remet en cause de nombreux acquis sociaux et se propose de démanteler des pans entiers du filet de sécurité sociale des Québécois, les syndicats de la FP appuient massivement le plan d'action de la CSN qui inclut **une journée de grève sociale.**

2006 : Le congrès de la FP réaffirme l'importance de **revoir l'organisation du travail dans les milieux syndiqués** poursuivant deux objectifs :

- Améliorer les services à la clientèle;
- Rendre le travail plus satisfaisant et agir sur les facteurs qui provoquent la détresse au travail.

2008 : **Une nouvelle proposition issue d'une initiative de la FSSS remet en cause la représentation de la FP.** Elle est libellée ainsi : *« Que la CSN regroupe dans une seule fédération l'ensemble des syndicats qui représentent des membres qui travaillent dans le secteur public de la santé et des services sociaux. En conséquence, le 62^e Congrès de la CSN retire à la FP ses syndicats de professionnel-es et de techniciennes et techniciens du réseau public de la santé et des services sociaux pour les affilier à la FSSS ; cette dernière conserve l'ensemble de ses syndicats affiliés, y compris ceux qui sont hors réseau public de la santé et des services sociaux. ».* **Elle sera rejetée par les délégués au congrès de la CSN.**

- 2008 :** Le Syndicat du personnel technique et professionnel de la Société des alcools du Québec (SPTP-SAQ) joint la FP.
- 2009 :** Le Regroupement Les **Sages-femmes** du Québec signe une entente de services avec la FP. Ces professionnelles autonomes assurent alors les services dans neuf maisons de naissance au Québec.
- 2009 :** La FP tient des **États généraux sur la planification de la main-d'œuvre** professionnelle et technicienne. La pénurie de main-d'œuvre s'explique en bonne partie par le vieillissement du personnel. La **conciliation famille-travail** et la flexicurité sont donc au cœur des solutions envisagées par les participants.
- 2009 :** Dans les suites des États généraux, la FP innove en créant des postes élus de responsables de dossiers politiques qui piloteront des dossiers.
- 2012 :** Le congrès de la FP entérine une série de nouvelles résolutions pour faire face au défi posé par le problème, de plus en plus criant, de **pénurie de main-d'œuvre** qui pèse lourdement tant sur les personnels que sur les destinataires de services.
- 2014 :** Le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) s'affilie à la CSN et à la FP.



**MANIFESTATION DU SYNDICAT
DES TECHNICIENS-NES
ET PROFESSIONNELS-LES
DU CENTRE DE SANTÉ ET
DE SERVICES SOCIAUX DE
MASKINONGÉ DANS LE CADRE
DE LA NÉGOCIATION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
EN 2005.**

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 25

Évolution des effectifs

1964 :	3 syndicats, 680 membres
1966 :	7 syndicats, 1741 membres
1968 :	17 syndicats, 2954 membres
1970 :	27 syndicats, 3971 membres
1972 :	37 syndicats, 6054 membres
1974 :	43 syndicats, 7104 membres
Février 1976 :	50 syndicats, 8733 membres
Septembre 1976 :	30 syndicats, 2464 membres
1979 :	42 syndicats, dont 23 syndicats de professionnels non-enseignants de cégep, 1967 membres
1980 :	39 syndicats, 1900 membres
2005 :	63 syndicats, 5007 membres
2006 :	64 syndicats, 6129 membres
2007 :	65 syndicats, 5961 membres
2008 :	68 syndicats, 7370 membres
2010 :	75 syndicats, 7775 membres
2011 :	78 syndicats, 8361 membres
2012 :	79 syndicats, 8079 membres
2013 :	82 syndicats, 8216 membres

Note : Les années
manquantes
s'expliquent
par des archives
temporairement
inaccessibles.



**MANIFESTATION DU SYNDICAT DES
EMPLOYÉ(E)S DE LA COMMISSION
DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE
(SECDPDJ) EN 2006, DANS LE
CADRE DE LA NÉGOCIATION DU
SECTEUR PUBLIC.**

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 27



L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE LA FÉDÉRATION ET LE DEUXIÈME FRONT DE LA CSN

C'est dans son ADN que la fédération trouve les sources de son engagement sociétal, sa naissance s'expliquant par la volonté des premiers militants ingénieurs et professionnels de joindre le mouvement d'épanouissement qui allait faire basculer le Québec dans la modernité. C'est donc très tôt, mais sans cesse, que ses porte-parole prendront des positions remarquées en faveur des luttes pour les libertés et contre les excès des pouvoirs en place.



**MANIFESTATION, EN 2007, DU
SYNDICAT DES PROFESSIONNELS
DES CLSC-CHSLD DE QUÉBEC-
CHAUDIÈRE-APPALACHES,
AUJOURD'HUI LE SYNDICAT DES
PROFESSIONNELLES DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
(SPSSS) DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-
APPALACHES.**

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 29

Dès octobre 1965, à la suite de la signature d'une première convention collective par les ingénieurs du gouvernement du Québec, le journal de la fédération commente : « Fini l'ère de l'ingénieur dévalué, de l'ingénieur manipulé par les influences suspectes, de l'ingénieur dont le travail est utilisé soit à des fins électorales, soit pour alimenter les bureaux d'ingénieurs-conseils dix fois mieux rémunérés. »

Le Congrès de la FICQ de 1969 plaide en faveur de l'entrée des cadres syndiqués dans le domaine d'une action sociale axée sur les impératifs de l'évolution rapide du Québec et d'une **redéfinition du rôle de l'État**.

Droits et libertés

Le bureau fédéral considère que le **règlement antimanifestation** adopté par l'administration Drapeau en 1969 est antidémocratique et que, même s'il déplore que quelques personnes profitent de ces manifestations pour causer des dégâts, ce règlement brime un droit fondamental plus important.

En pleine **Crise d'octobre**, la FICQ appuie la proposition de 10 personnalités québécoises et demande au premier ministre Bourassa de s'engager dans une réforme profonde de la démocratie et de la vie économique québécoise. Ont signé l'appel, entre autres personnalités : **René Lévesque, Claude Ryan, Marcel Pepin, Jacques Parizeau**.

À la suite du décès de Pierre Laporte, le SPGQ, constituante importante de la fédération, dénonce l'application de **la loi**



**LA FP ÉTAIT PLEINEMENT
REPRÉSENTÉE AU CONGRÈS
DE LA CSN EN 2008, AU COURS
DUQUEL UNE PROPOSITION
REMETTANT EN CAUSE LA
REPRÉSENTATION DE LA FP A ÉTÉ
REJETÉE, CONFIRMANT AINSI LA
JURIDICTION EXCLUSIVE DE LA
FÉDÉRATION SUR LES NOUVEAUX
SYNDICATS DE PROFESSIONNELS
ET TECHNICIENS.**

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 31

des mesures de guerre et affirme qu'il est évident que les autorités fédérales cherchent, au-delà d'une éventuelle capture des ravisseurs, à anéantir tous les organismes démocratiques qui contestent l'ordre social existant tels que le PQ, le Front d'action populaire (FRAP), les comités de citoyens, l'ACEF, etc.

En 1973 la FPSCQ participe très activement au débat se rapportant au projet de **Charte québécoise des droits de l'Homme** et diffuse dans ses rangs de l'information sur cet enjeu.

Au sujet de la question nationale...

Sur le front de la question nationale, la FICQ est aussi prompt à agir. En 1969, la FICQ et le SPGQ délèguent des représentants aux États généraux du Canada-français. Événement fondateur d'un nouvel élan en faveur de l'autodétermination du Québec, les États généraux regrouperont 2 000 délégués établissant l'image de ce que pourrait être le Québec, « foyer d'un peuple adulte en possession de ses moyens d'épanouissement ».

La même année, devant la crise de Saint-Léonard¹ sur les écoles anglaises, la FICQ ouvre les pages de son journal aux opinions favorisant l'unilinguisme français au Québec.



En 1970, le bureau fédéral de la FICQ fait une contribution de 500 dollars au Front du Québec français et demande que dorénavant tous les commissaires scolaires connaissent le français.

À la veille des élections de 1976 qui porteront au pouvoir, pour la première fois, un parti indépendantiste au Québec, un débat s'active au sein de la fédération autour de l'idée de former un parti des travailleurs. Deux groupes s'opposent, l'un favorable à l'idée, l'autre plaidant pour un appui au PQ. Il se conclura, en novembre, par la réaffirmation de la nécessité de l'autonomie politique et la non-affiliation directe des syndicats ou de la centrale à un parti politique.

Les syndicats de la fédération participent au référendum interne sur l'indépendance du Québec organisé par la CSN à la veille du référendum de 1995. À la question claire « Le Québec doit-il devenir un État indépendant », ils répondent massivement oui.

... et de la solidarité internationale

En 1967, Jean-Paul Corbeil, directeur du journal de la FICQ, dénonce le silence des grands syndicats américains face à la **guerre du Vietnam** et exhorte les syndicats de la fédération à prendre parti : « Si notre syndicalisme ne doit être qu'un syndicalisme d'affaires, sans conscience,

¹ Cette crise trouve sa source dans la décision de la commission scolaire locale de mettre fin à l'expérience des classes bilingues et de les remplacer par des classes de français. L'importante minorité italienne, généralement plus encline à envoyer ses enfants dans des écoles bilingues, dénonce cette décision. Cette pression amène la commission scolaire à retarder sa mesure. Mais la création du Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS) relance le débat qui atteindra un nouveau sommet à l'automne 1968, puis en 1969, alors que de violents affrontements opposeront parents francophones et italiens. Source : Bilan du siècle

sans entrailles, sans préoccupations humaines, attendons-nous à ce que les hommes nous jugent sévèrement. Nous devrions, si tel était le cas, avoir au moins la pudeur de ne jamais critiquer, même privément, les syndicats du type de l'AFL-CIO ».

À la suite du **coup d'État des militaires chiliens** en 1973 contre le gouvernement socialiste démocratiquement élu du président Salvador Allende qu'ils ont assassiné, la fédération demande au gouvernement canadien de ne pas reconnaître la junte chilienne, d'exercer toutes les pressions nécessaires pour que cessent les exécutions sommaires et d'accueillir les exilés politiques en provenance du Chili. **Cette dernière revendication jointe à la voix de multiples organisations a forcé l'accueil de milliers de Chiliens qui sont devenus des compatriotes résolument engagés dans la société québécoise.**

Depuis plusieurs années, la FP a établi des liens de plus en plus étroits avec **des fédérations françaises représentant des professionnels, cadres et techniciens.** En mai 2014, le président de la FP est invité à livrer une contribution sur la flexicurité devant le congrès de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT) de la CGT.



DIANE-GABRIELLE TREMBLAY, TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA SUR LES ENJEUX SOCIO-ORGANISATIONNELS DE L'ÉCONOMIE DU SAVOIR ET PROFESSEURE À LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ DE L'UQAM, ET JEAN-NOËL GARNIER, PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DE RELATIONS INDUSTRIELLES DE L'UNIVERSITÉ DE LAVAL, ONT FAIT DES PRÉSENTATIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FP EN FÉVRIER 2009.



DES ENJEUX

FONDAMENTAUX

La lutte pour la reconnaissance des premiers syndicats

Juillet 1964 : Bien que pas encore accrédité par le gouvernement du Québec, le Syndicat des ingénieurs de la cité de Montréal est reconnu par la Ville comme seul interlocuteur pour la négociation. Un vote en faveur de journées d'étude avait convaincu les autorités qu'il en vaudrait mieux ainsi. C'est une première au Canada.

Octobre 1964 : Sous la menace du déclenchement de journées d'étude, les ingénieurs du gouvernement du Québec obtiennent l'incorporation de leur syndicat.



En avril 1965, les ingénieurs d'Hydro-Québec par un vote secret autorisent, à 87 %, leur exécutif à appeler les membres en journées d'étude afin que l'employeur reconnaisse leur syndicat comme représentant collectif des ingénieurs à son emploi. **Deux mois de grève seront nécessaires pour obtenir satisfaction.** C'est à la suite de cette grève que le bureau de direction de la FIQ crée un fonds de défense pour soutenir ceux qui sont sur les premières lignes de la lutte pour la reconnaissance et la valorisation de la profession d'ingénieur.

Reconnaissance et autonomie professionnelle

En 1966, les cadres professionnels de la fonction publique obtiennent des clauses de responsabilité professionnelle qui garantissent l'autonomie professionnelle de l'employé contre toute ingérence dans l'exercice de ses fonctions.

Au congrès fédéral de 1991, les délégués constatent que l'autonomie professionnelle est en constante régression et déplorent le silence des conventions collectives à cet égard.

Après de longues discussions, la FPPSCQ obtient du gouvernement en 1993 qu'un comité de travail conjoint avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS)

soit mis sur pied concernant la pratique professionnelle, et notamment l'autonomie professionnelle.

La fédération met sur pied une formation sur l'autonomie professionnelle et publie un guide sur la question.

En 1999, la FPPSCQ obtient un resserrement des droits des signataires relatifs au contenu de leurs documents au chapitre des droits d'auteur et de la signature des documents.

Le Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM (SPUQ) participe, en 2003, au sein des instances de l'université à l'élaboration d'une politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle.

Équité salariale : hommage à la ténacité des militantes de la FP

À travail égal salaire égal. Ce principe devancier de celui de l'équité salariale se retrouve parmi les trois grandes priorités de négociation des travailleurs sociaux de la fédération en 1969.

Texte de Judith Carroll, conseillère au comité exécutif de la CSN et porte-parole de la CSN et de l'intersyndical tout au long de la réalisation du programme d'équité salariale dans le secteur public.

L'équité salariale : une lutte qui n'a de cesse

En participant pleinement à la bataille pour l'adoption au Québec d'une loi proactive en matière d'équité salariale, les professionnelles de la FP ont démontré leur solidarité avec toutes les femmes et elles ont contribué à faire du Québec une société plus juste.



**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES DE L'UQAM
(SPUQ) EN GRÈVE EN 2009.**

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 39

Elles savaient que le système de plainte ne permettait pas de reconnaître la valeur du travail des femmes, elles l'avaient elles-mêmes éprouvé à plus d'une reprise. Instigatrices des premières plaintes pour discrimination salariale devant la Commission des droits de la personne, dans les années 80, elles ont été les témoins bien involontaires des subterfuges des gouvernements pour ne pas les reconnaître, elles et leurs consœurs qui rendent les services publics. Mais jamais, elles n'ont renoncé. Elles ont fait preuve de patience. La patience des femmes qui savent qu'elles ont raison, qu'elles sont dans leur droit.

C'est ainsi qu'en 1993, elles obtiennent pour plusieurs d'entre elles, par la négociation, des rajustements de salaire. Sans compromission. Si d'aucunes avaient accepté de « fermer les livres » sur la reconnaissance de leur travail, pour elles et pour la CSN, il ne s'agissait que d'un premier pas. D'autres allaient être franchis.

L'adoption de la loi sur l'équité salariale en 1996 et la mise en place d'un comité de travail avec le gouvernement ayant pour mandat essentiellement de réaliser un programme d'équité salariale dans le secteur public leur donnaient raison. Des travaux à ne plus finir, des enquêtes à réaliser, des démonstrations à étayer, il a fallu qu'elles bataillent fort les femmes



de la FP, avec toutes les autres, pour finaliser le programme d'équité salariale du secteur public.

Et aujourd'hui, il faut qu'elles bataillent encore pour assurer le maintien de l'équité salariale. Rebelote : dépôt de plaintes, enquêtes, argumentaires. Elles savent qu'il n'y a rien d'acquis. Cette bataille pour la reconnaissance de la valeur du travail des femmes, les professionnelles l'ont menée pour elles et pour toutes les femmes. Et c'est la route qu'elles poursuivent encore aujourd'hui.

Un pas à la fois et tant qu'il en faudra

1978 : Le Syndicat des professionnelles et des professionnels des affaires sociales du Québec (SPPASQ-CSN) monte un dossier sur la discrimination salariale faite aux bibliothécaires, aux diététistes, aux ergothérapeutes et aux physiothérapeutes.

1979 : Le SPPASQ-CSN remet son dossier sur la discrimination salariale au ministre québécois des Affaires sociales et de la condition féminine.

1982-1983 : Les premières plaintes de discrimination salariale sont déposées à la Commission des droits de la personne du Québec. Ces plaintes seront rejetées par la commission qui statue en 1986 que les plaintes de discrimination salariale doivent être déposées par des individus et non par des groupes.

1987 : Plus de 700 travailleuses signent leurs plaintes pour discrimination salariale et confient à la CSN le mandat

de les représenter. **Parmi ces femmes, des ergothérapeutes, des physiothérapeutes et des diététistes.**

1989 : Plus de 12 000 personnes participent à un grand rassemblement en faveur de l'équité salariale organisé par la CSN.

1989 : La CSN prend l'initiative de mettre sur pied la Coalition en faveur de l'équité salariale. Cette coalition regroupe plus de 800 000 femmes et hommes au Québec.

1990 : Dans la foulée de la conclusion de la convention collective, le salaire de certains titres d'emploi, essentiellement de femmes, est rajusté. La CSN est en désaccord avec la méthode du gouvernement mais obtient malgré tout les mêmes rajustements pour les femmes qu'elles représentent. **À ce moment-là, aucun titre d'emploi de professionnels n'est visé.**

1992 : 533 travailleuses déposent de nouvelles plaintes et mandatent toujours la CSN pour les représenter. **Parmi elles, des bibliothécaires, des agentes de liaison et des travailleuses sociales.**

1993 : Une entente intervient pour quelque 5 000 professionnelles de la CSN. L'entente est alors rétroactive à 1990. Cette victoire venait corriger le fait qu'il s'agissait du seul groupe exclu du règlement de 1990 sur les relativités salariales.



**LE 5 MAI 2011 À L'OCCASION DE
LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES SAGES-FEMMES, LE
REGROUPEMENT LES SAGES-
FEMMES DU QUÉBEC PARTICIPAIT
À LA MANIFESTATION
REVENDIQUANT L'OUVERTURE
DE NOUVELLES MAISONS
DE NAISSANCE.**

Être FP, c'est s'appartenir... depuis 50 ans. - 43

1996 : Le gouvernement du Québec adopte à l'unanimité la Loi sur l'équité salariale. Les employeurs ont jusqu'au 21 novembre 2001 pour compléter leur exercice d'équité salariale.

2000 : Mauvaise nouvelle. La Commission de l'équité salariale approuve le programme gouvernemental de relativité. La CSN va contester cette décision devant les tribunaux et obtient gain de cause devant ceux-ci en janvier 2004.

2001 : Nous obtenons du gouvernement qu'il s'engage dans une réelle démarche d'équité salariale. **D'abord seule**, puis avec d'autres organisations syndicales, nous enclenchons les travaux. Identification des catégories d'emplois, choix de la méthode et des outils d'évaluation, réalisation de plus de 7 000 enquêtes sur le terrain, compilation des informations, évaluation des catégories d'emplois et estimation des écarts salariaux, voilà les étapes parcourues avec les femmes de la CSN.

2006 : Au terme de cinq ans de travail et de patience, on assiste à la conclusion du programme d'équité salariale. Plus de 130 catégories d'emplois voient leur salaire augmenté, en tout, 326 000 femmes et hommes vont en bénéficier.

Le rajustement moyen est alors de 6,17%. Tout n'est pas parfait, mais un pas important vient d'être franchi.



31 décembre 2010 : Le gouvernement a choisi de procéder seul à un exercice de maintien de l'équité salariale. Devant les résultats de cet exercice, **la CSN et ses fédérations, dont la FP, ont déposé des plaintes à la Commission de l'équité salariale.** Toujours à l'étude devant la Commission, nous savons que les femmes devront, une fois de plus, être patientes.

2011 : À l'instar de leurs consœurs, les sages-femmes militent aussi pour la reconnaissance de la valeur de leur travail. En ce sens, une étape est franchie lorsque leur rémunération est réévaluée à la suite d'un exercice d'équité salariale.

2014 : La bataille pour la reconnaissance du travail des femmes se poursuit encore, comme quoi il n'y a jamais rien d'acquis.

CE QU'ILS ONT DIT DE LA FÉDÉRATION ET DE LA CSN



(Les syndicats d'ingénieurs)

« **constituent le point de départ d'une expansion du syndicalisme dans un nouveau secteur**, celui des cadres et donnent une impulsion nouvelle au syndicalisme dans le milieu des travailleurs intellectuels ».

Marcel Pepin. Extrait du rapport moral du 41^e congrès de la CSN, 1964.



LE DOCTEUR FERNAND TURCOTTE, DAMIEN CONTANDRIOPOULOS, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, ISABELLE RUELLAND, DOCTORANTE À L'UQAM ET JEAN-LOUIS DENIS, PROFESSEUR À L'ÉCOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE, PARTICIPAIENT AU COLLOQUE REPENSER LA SANTÉ, ORGANISÉ PAR LA FP LE 24 NOVEMBRE 2011, ANIMÉ PAR ARIANE ÉMOND (AU CENTRE).

**CE QU'ILS
ONT DIT
DE LA FÉDÉRATION
ET DE LA CSN**

« Nous nous sommes rendus compte que nous pouvions être tout à fait à l'aise à l'intérieur de cette centrale où nos syndicats trouveraient toute la marge d'autonomie nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins spéciaux de leurs membres tout en profitant des avantages de l'affiliation ».

Extrait d'un éditorial du journal Cadres, 1964.

« Grâce à ses structures et à son intégration au monde du travail, on peut dire que c'est au Québec que l'organisation des cadres est la plus avancée en Amérique du Nord ».

Yvan Brunet, président de la FICQ, 1967.

1967 : « Pourquoi au Québec des cadres de toutes les disciplines se sont-ils unis spontanément pour former une Fédération et que de plus, ils aient opté pour l'affiliation à une Confédération ouvrière? (...) Est-il possible que les cadres québécois soient révolutionnaires sans trop s'en rendre compte? »

Extrait du journal Cadres.

« Le syndicalisme de cadres est votre première riposte au défi de la démocratisation de l'entreprise et de l'administration publique pour arracher aux soi-disant élites traditionnelles (...) le pouvoir de décider en privé de ce qui regarde la collectivité ».

Extrait d'une intervention de Marcel Pepin, été 1969.

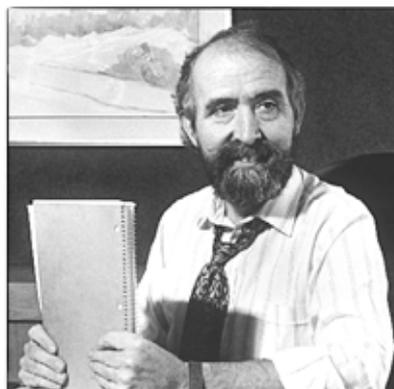
« Nous devons aussi, en tant que fédération syndicale, identifier clairement nos intérêts de travailleurs intellectuels, y voir la contradiction avec les intérêts de ceux qui nous emploient; faire entendre des positions articulées autant sur la contre-réforme Forget, sur la construction d'une station de métro, sur la place et le rôle de l'école dans la société ».

Ginette Morin, présidente de la FPSCQ, 1976.

« Théoriquement, notre juridiction chevauche celles des huit fédérations industrielles de la CSN. S'il y a place pour nous, il faudrait que notre présence et notre croissance puissent s'harmoniser avec celle des autres fédérations et non être une source de conflits ».

Extrait d'une lettre adressée par le comité exécutif de la fédération au Secrétaire de la CSN au moment où la fédération vit une grave crise de décroissance à la suite de départs massifs de syndicats, 1979.

« En nous attardant longuement sur cette délicate question de la recherche de l'identité (...) et au type de syndicalisme qui en résulte, nous avons pu constater que tous les mouvements syndicaux, ici, comme ailleurs dans le monde, réunissent des travailleuses et des



**CE QU'ILS
ONT DIT
DE LA FÉDÉRATION
ET DE LA CSN**

travailleurs tant sur une base industrielle que sur une base professionnelle. La difficulté, en même temps que le défi, consistent à déterminer les meilleures conditions d'existence et d'expansion de l'un et de l'autre ».

Extrait du rapport de comité exécutif lu par Gérard Larose au Congrès spécial sur l'organisation des ressources de la CSN, février 1995

« Il y a près de quarante ans, une fédération a été créée pour les professionnelles parce qu'il était impensable pour les fédérations de secteur d'accueillir ce type de travailleurs. Cette fédération a certainement permis une accélération de la syndicalisation des professionnelles, elle a aussi développé un syndicalisme qui convient à ce type de travailleurs. Selon notre expérience, nous croyons aussi fermement que la présence de notre fédération à la CSN a empêché et empêche encore aujourd'hui, que le développement du syndicalisme professionnel ne se fasse de façon indépendante des centrales ».

Extrait d'une lettre de Michel Tremblay, président de la FP, à la Secrétaire générale de la CSN alors que le comité de juridiction de la CSN développe des positions quant au lieu d'affiliation des professionnels, 26 mars 2001.